

NOTE D'INFORMATION

LES ENJEUX D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN **CSRD**



FIB A

EXPERTS-COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES,
CONSEILS EN ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

CSRD :

CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE OU RAPPORT DE DURABILITÉ

De quoi parle-t-on ?

La CSRD ou « Directive sur les rapports de développement durable des entreprises » en français, **est une réglementation européenne**. Son objectif consiste à **instaurer un reporting extra-financier uniformisé à l'échelle de l'Union européenne**. Il s'agit d'une **obligation légale**.



QUI EST CONCERNÉ ?

Les entreprises ou groupes concernés sont ceux **répondant à deux des trois critères** suivants :

- L'effectif est **> 250 salariés**
- Le total bilan est **> 25 M€**
- Le chiffre d'affaires est **> 50 M€**

QUAND ?

- À partir du **1er janvier 2026** sur les données de 2025.

QUELLE OBLIGATION ?

Les entreprises **ont l'obligation de publier un rapport de durabilité**. Celui-ci doit mentionner l'ensemble des **informations sur la manière dont l'entreprise répond aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance**.

QUEL CONTENU ?

Le contenu du rapport est normé et standardisé au regard de **12 normes**. Des informations générales sont obligatoires tandis que d'autres sont soumises à une analyse de double matérialité.



QUELS OBJECTIFS ?

Le rapport de durabilité va conduire les entreprises à **fournir des données quantifiables et comparables entre elles** pour une meilleure transparence.

En sus, la gouvernance y intégrera des objectifs et allouera des moyens d'actions pour y parvenir. À ce titre, le rapport de durabilité constituera **un réel outil de pilotage global**.



QUELLE VÉRIFICATION ?

Le rapport de durabilité et les informations doivent être vérifiés par **un auditeur légal**. Il doit faire l'objet d'**une publication dans le rapport de gestion**.

DIAGNOSTIC RSE PAR FIBA

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS :

LA MISE EN PLACE D'OUTILS POUR DÉTERMINER VOTRE NIVEAU DE MATURITÉ EN TERMES DE DURABILITÉ

LA PREMIÈRE ÉTAPE VERS

LE RAPPORT DE DURABILITÉ

